

CHAPITRE CINQUIÈME

Rapports des Evêques avec leur peuple

I. Tendances des évêques à se rapprocher de leur peuple. — Un moyen plus pratique de connaître les diocésains, les visites pastorales. — L'action de l'évêque alors bien plus puissante que de nos jours. — Universalité de son contrôle en tournée pastorale. — Il vient au nom de l'Eglise et de l'Etat. — Crainte qu'il impose aux délinquants. — Les curés eux-mêmes passés à l'examen. — Les fidèles interrogés publiquement et secrètement à leur sujet. — Outre la correction des abus extérieurs, on veut remuer les âmes et purifier les consciences. — L'évêque en tournée est accompagné de missionnaires. — II. Régularité des visites à partir du xvii^e siècle. — Les grands visiteurs : Sourdis, Richelieu, Le Tellier, Le Camus. — Les évêques orateurs en tournées pastorales. — Comment Bossuet accomplit ce devoir dans le diocèse de Meaux. Il y prêche avec Fénelon. — Visites pastorales de Fénelon, Fléchier, Mascaron, Massillon. — Noms des prélats visiteurs au xviii^e siècle. — Témoignages d'affection et de reconnaissance qui les accueillent, ceux surtout qui savent se montrer simples et bons. Traits. — III. Quelques chiffres au sujet des tournées pastorales. — Elles étaient moins fréquentes que de nos jours. — Première cause, la difficulté des communications. — Belsunce obligé de monter sur un âne. — Nicole incapable de suivre à cheval Le Camus, « évêque des montagnes ». — Seconde cause, indifférence de plusieurs évêques qui n'imitent pas leurs confrères zélés. — Exemples d'abandon. — Plaintes en 1789 à ce sujet. — Autre abus : les évêques qui prêchaient étaient alors en très petit nombre. — IV. Malgré ces défaillances, le diocèse est puissamment organisé dans l'ancien régime. — Les visites des archidiaques, grands vicaires, vicaires forains, suppléent, au besoin, celles de l'évêque. — Comment cette magistrature spirituelle a tenu en haleine pasteurs et fidèles pendant des siècles, et a assuré la santé morale des populations de la vieille France.

I

Le nivellement progressif des classes, qu'on peut constater à la fin de l'ancien régime, avait contribué à rappro-

cher les évêques de leur clergé et aussi de leur peuple. Ils sont mêlés à tous les intérêts, à toutes les préoccupations de leurs contemporains. Ils tiennent table ouverte, et font preuve dans l'admission des convives d'une large tolérance, presque de goûts démocratiques. Le plébéien s'enhardit à y paraître et n'y fait pas mauvaise contenance. « Le militaire, dit non sans quelque malice un écrit du temps, est assis à côté du robin, l'incrédule à côté du cagot, et l'appétit n'en souffre pas. Le prieur-moine regarde avec jalousie le financier, qui est monté à la place la plus honorable et qui n'a point un équipage aussi brillant que celui du monastère. Depuis que la fierté épiscopale est un peu tombée, le roturier se trouve de temps en temps avec eux. Il commence à vaincre sa timidité, assez pour ne pas quitter le repas le ventre creux et la gorge altérée¹. »

Mais ce n'est à table que l'évêque pouvait faire connaissance avec le gros de ses diocésains, surtout au point de vue spirituel ; c'est dans les tournées pastorales. Elles avaient, dans l'ancien régime, une extrême importance et une action bien plus puissante qu'à notre époque. De nos jours, l'évêque se borne à peu près à administrer le sacrement de confirmation, à s'enquérir de l'état de l'église, de l'instruction catéchistique des enfants, de la situation religieuse de la paroisse, à donner enfin des conseils ou des ordres, la plupart dépourvus de sanction. Il en allait tout autrement dans l'ancienne France. Ce n'étaient pas seulement les enfants à confirmer et leurs parents qui se rendaient à l'église. Tous les paroissiens y étaient convoqués ; tous, depuis le plus humble fidèle jusqu'au pasteur, étaient appelés à rendre des comptes sur leurs intérêts spirituels, pouvaient être interrogés sur la doctrine chrétienne et sur la pratique de leurs devoirs. Quand on parcourt aujourd'hui les procès-verbaux ou le programme de ces visites, on est frappé de l'étendue de l'enquête. Outre l'examen traditionnel que nos prélats font encore, quel puissant contrôle exercé

1. *Tableau moral, etc.*, p. 6.

sur les mœurs, sur l'observation des lois de l'Eglise ! Nous lisons, par exemple, dans les statuts synodaux donnés, en 1695, par Le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi, qu'il s'informera dans son inspection « de ceux qui fréquentent les sacrements » ; s'il y a des pécheurs publics et scandaleux, des blasphémateurs, jureurs, impies, usuriers, « des concubinaires, des femmes et filles de mauvaise vie, des personnes qui font profession de sortilège et de maléfice » ; quelles superstitions sont plus ordinaires ; de ceux qui gardent chez eux de mauvais livres ; « s'il y a quelque mariage en degré défendu, sans dispense », des mariages invalides pour clandestinité ou autres empêchements ; des personnes mariées, séparées sans cause légitime ; si les parents ont soin de faire baptiser leurs enfants dans le temps prescrit, s'il y a quelque famille en divorce ; des inimitiés, procès, querelles considérables ; de ceux qui ne se comportent pas dans l'église avec modestie, qui ne se sont pas confessés ou qui n'ont pas communie à Pâques ; qui manquent à la messe, qui dansent ou jouent publiquement, et vont au cabaret pendant les offices divins, « qui vivent dans l'oisiveté et fainéantise ; si l'on tient des foires les jours de dimanche et fête, et généralement de tous les désordres et abus¹ ». La sage-femme, les maîtres et maîtresses d'école, se présentent pour « être examinés, demander la continuation de leur approbation et rendre compte de leur conduite ». Les marguilliers, les syndics des hôpitaux, viennent déposer leurs comptes.

On le voit, rien de ce qui touche à la morale publique et privée, n'échappe à la vigilance et à la sanction de l'évêque. L'Etat, loin de prendre ombrage de l'exercice de ce pouvoir, l'encourage et le protège. Henri IV ordonne aux prélats de faire les visites et de lui en envoyer les

1. « La fin principale de toutes les visites, disait le concile de Trente, sera d'établir une doctrine sainte et orthodoxe, en bannissant toutes les hérésies, de maintenir les bonnes mœurs, de corriger les mauvaises, d'animer le peuple au service de Dieu, à la paix et à l'innocence de la vie, par des remontrances et des exhortations puissantes, etc. » Sess. XXIV, ch. III, de ref. — C'est ainsi que les évêques du XVIII^e siècle comprenaient leur mission. En 1745, Mgr de Pressy, évêque de Boulogne, dit, par exemple, dans son mandement de visite, qu'il va « régler la discipline, réformer les abus, retrancher les scandales, etc. »

procès-verbaux¹. Comme il s'agit d'une époque où la discipline de l'Eglise est consacrée par le pouvoir civil, où les simples peines spirituelles, comme l'exclusion du temple, de la sépulture ecclésiastique, sont un châtement redouté, on comprend quelle terreur devait inspirer aux récalcitrants, aux pécheurs publics, aux retardataires de la communion pascale, à tous les libertins et délinquants, la seule annonce de la visite pastorale, la présence de l'évêque haut et puissant seigneur, en qui le caractère sacré de représentant de Dieu était encore fortifié, aux yeux du peuple, par la qualité de seigneur temporel et de représentant du roi. Tremblez pervers, voici venir le pontife que Bossuet vous présente « établi de Dieu pour faire vivre dans le peuple la discipline chrétienne ; il a reçu la plénitude d'une puissance céleste, pour arrêter le torrent des mauvaises mœurs qui, s'enflant et grandissant à grands flots, menace d'inonder toute la face de la terre² ». « S'il y a, dit un cérémonial, des pécheurs publics dans le lieu, et des personnes qui aient donné des scandales par leur vie débauchée ou autrement, qui n'aient pas fait leur devoir pascal, qui soient en inimitié notoire, c'est à ce moment que le curé devait les faire comparaître devant l'évêque, pour recevoir ses remontrances et ses ordres³. »

Tremblez pervers, vous aussi tremblez, curés. C'est

1. *Lettres missives*, t. I, p. 185 des pièces justificatives. « Et afin que nous sachions et reconnaissons aussi ceux qui s'acquitteront de ce devoir exactement et fidèlement, nous désirons que vous nous envoyiez en double un extrait bien particulier des procès-verbaux que vous dresserez des dites visites, tant de celles que vous ferez en personne que des autres que vous commetrez à vos dits vicaires et officiers, lesquels partout vous adresserez à nous-même où nous serons, pour seconder et fortifier vos diligences de notre autorité, selon notre désir et le besoin que nous apprendrons ».

2. BOSSUET, *Oraison funèbre du P. Bourgoing*. M. de La Ferronnays, dernier évêque de Lisieux, disait dans son premier mandement : « Envoyé pour défendre le champ du père de famille, pour enseigner et gouverner, pour arracher et planter, pour détruire et édifier, pour corriger et reprendre, le glaive de la parole ne nous aura pas été confié inutilement ; l'homme ennemi ne se prévaut pas de notre silence. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 67-68.

3. Abbé DUMAINE, *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séz, 1902*, in-8, p. 222. — Nous lisons dans le procès-verbal des visites de Bossuet : « M. Alexandre Prescal, curé de Dampmartin, a dit qu'il y avait dans sa paroisse plusieurs filles et plusieurs femmes veuves de mauvaise vie, qui étant prêtes d'accoucher s'absentaient et revenaient au grand scandale de tout le peuple, sans que personne, non pas même le procureur fiscal, s'informat, n'y se mit en peine de ce qu'étaient devenus leurs fruits. Il les a toutes nommées à Monseigneur par leur nom et surnom. »

qu'ils sont passés au crible plus encore que leurs paroissiens. Le procès-verbal des visites faites par M. de Grignan, dans le diocèse de Carcassonne, à la fin du xvii^e siècle, porte que le curé est mandé à la sacristie devant l'évêque et tous ses assesseurs. Il doit répondre à un questionnaire détaillé où il est parlé de la valeur de son bénéfice, de ses grades canoniques, de son assistance aux conférences ecclésiastiques, de son ministère, de l'état moral et religieux de son peuple, des livres de piété et de théologie qu'il a dans sa bibliothèque. Cet interrogatoire terminé, le curé sort, et alors les consuls, les principaux habitants entrent pour contrôler ses dires et donner leur opinion sur tout ce qui concerne la paroisse. Chacun peut s'exprimer en toute liberté¹. Cet usage se maintient jusqu'à la Révolution. A Arras, on continue à s'informer hautement auprès des fidèles s'ils sont contents de leur pasteur, « s'il célèbre la messe et fait les autres offices aux heures marquées, s'il n'est pas joueur, jureur, chasseur, sujet à la boisson, quels sont ses domestiques ». En 1780, l'évêque de la Rochelle interpelle publiquement le curé sur les abus qu'il a constatés dans sa paroisse ; il interroge « sur le catéchisme indifféremment grands et petits ». En retour, il demande aux paroissiens ce qu'ils ont à reprocher à leur pasteur². Les paroissiens, avec cet esprit de critique ou, si l'on veut, cet idéal de perfection qui anime souvent les meilleurs, se rendent volontiers à l'appel qu'on leur adresse. Les procès-verbaux nous ont conservé l'exposé des griefs parfois assez piquants qu'ils vont faire valoir contre leur curé³. Ce qui était plus

1. CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 71-72.

2. DERAMECOURT, *op. cit.*, 129. — L'évêque de La Rochelle fait comparaître les maîtres et maîtresses d'école, les sages-femmes. Il s'informe « s'il n'y a point de désordres publics et scandaleux, si les paroissiens vivent en paix et en bonne intelligence, s'il y a des inimitiés, des haines, des procès, des séparations de maris d'avec leur femme; si on ne fréquente point le cabaret, particulièrement pendant le service divin; si l'on est exact à assister aux saints offices, si tout le monde s'est acquitté avec édification du devoir pascal; si les pères et les mères envoient leurs enfants aux catéchismes, les maîtres leurs domestiques; si l'on profane les dimanches et fêtes par des travaux défendus; si l'on est exact dans tous les ménages et familles à faire en commun les prières du matin et du soir, etc. » *Ordonnances et réglemens synodaux du diocèse de La Rochelle*, publiés par CRUSSOL d'UZÈS, 1780, p. 325-334.

3. Dans la visite faite, au xvii^e siècle, dans le diocèse de Besançon par Pierre de Gramont, la cour épiscopale siégeant à Mornay reçoit les plaintes

dangereux que ces attaques ouvertes, c'était l'enquête secrète à laquelle on conviait les populations en certains pays. Dans la visite du diocèse de Nîmes, faite par Fléchier en 1694, le prélat ordonna aux fidèles de venir lui exposer leurs désirs et, au besoin, leurs doléances. Il leur adressa d'avance, à cet effet, trente « interrogats », auxquels ils devaient répondre en public, et dix autres qui demandaient une réponse privée¹. Nous voyons se perpétuer jusqu'à la Révolution cet usage, qu'on pourrait ne croire possible que dans un grand siècle de foi comme le xvii^e. Dans le diocèse de Dol, le conseil de fabrique choisissait encore en 1789 ce qu'on appelait deux « députés synodaux » qui, à l'issue de la confirmation, allaient à la sacristie conférer avec le prélat. Ils étaient chargés de le renseigner sur la conduite du recteur et des autres ecclésiastiques de la paroisse. C'était là une mission très délicate, pouvant donner lieu à bien des abus. Les évêques usaient de ces dénonciations avec d'autant plus de prudence qu'ils avaient comme sanction contre les curés délinquants un long séjour au séminaire ou même les prisons de l'officialité².

Cette enquête secrète, qui heurterait aujourd'hui nos idées, donnait un nouvel élément d'information et une nouvelle force au redoutable visiteur qui arrivait armé, au besoin, de toutes les foudres spirituelles et temporelles. On voulait que l'effet de son passage ne se bornât point à la correction des manquements extérieurs et des

des curés et habitants des villages voisins. Messire Pierre Benoist, curé de Mottey, se plaint des « beuveries » de son vicaire et de certains ennuis que lui causent les paroissiens. Ceux-ci appelés à leur tour reprochent à leur curé son inexactitude à célébrer la messe, de rester trop en chaire. Quand le chirurgien Claude Bernard sort impatienté au milieu du sermon, le curé lui crie du haut de la chaire : « Va, Dieu te conduise. » *Annales franc-comtoises*, 1869. *Le diocèse de Besançon au xvii^e siècle*.

1. Le procès-verbal de cette visite, rédigé par l'abbé Begault, est conservé à l'évêché de Nîmes. Dans le mandement envoyé aux curés à cet effet, Fléchier disait : « Nous ordonnons de la publier (la présente ordonnance) au prône... de faire sonner les cloches extraordinairement la veille du jour, afin que vos paroissiens, en étant avertis, s'y trouvent et exposent sincèrement et charitablement ce qu'ils croiront nécessaire pour le bien de la paroisse. » DELACROIX, *op. cit.*, p. 6, 7, 142, 150.

2. L'abbé DUMAINE, *op. cit.*, p. 215-260, cite quelques exemples de ces punitions. — Ch. ROBERT (*Urbain de Hercé*, p. 45-51) cite des exemples de la prudence des évêques devant les dénonciations. Ce fut le cas de Mgr de Hercé, dernier évêque de Dol, qui rappela à son devoir un député synodal, qui dénonçait à tort son curé pour avoir refusé l'absolution à sa fille.

irrégularités apparentes. Dans ce but, l'évêque conviait par un mandement les populations à se préparer à sa venue par le jeûne, la pénitence, la réception des sacrements. Le plus souvent des missionnaires¹, devant sa venue ou arrivant avec lui, préparaient par leur chaude éloquence les âmes à la confession que des prêtres étrangers étaient appelés à recevoir. C'était donc pour la paroisse, avec le redressement de tous les abus, une rénovation complète qui pénétrait jusqu'aux consciences, qui communiquait à tous, prêtres et fidèles, la résolution et la force de marcher avec une ardeur toute nouvelle dans la pratique du bien.

II

Avec un tel pouvoir, les évêques d'ancien régime, armés de volonté et de zèle, faisaient des prodiges. C'est dans le premier tiers du xvii^e siècle, quand on sort des troubles du xvi^e et que tout rentre peu à peu dans l'ordre, que l'épiscopat s'applique vraiment à suivre les prescriptions du Concile de Trente sur la visite du diocèse. A Bordeaux, le cardinal François de Sourdis donne le branle dès son arrivée et organise tout un plan de tournées pastorales. Lui-même paie largement de sa personne. Dans chaque paroisse de son itinéraire, dit une relation, « il faisait tenir aussitôt les confesseurs, en l'église, pour ouïr les confessions, et lui-même s'employait à cet office en plusieurs endroits. Sa vigilance reluysait en ce que de grand matin du jour de la visite, il venait à l'église, pourvoyait à ce que les confesseurs y fussent, et comme il voyait que le pauvre peuple, par une honte rustique, n'osait aborder les confesseurs, il conduisait lui-même les personnes² ». Bordeaux aura le bonheur de compter dans le cours du xvii^e et du xviii^e siècles des hommes qui tiendront à

1. La plupart des mandements relatifs aux visites pastorales annoncent l'envoi de missionnaires.

2. ALLAIN, *Organisation d'un grand diocèse sous l'ancien régime*. Compte rendu du troisième congrès des catholiques, 1895.

honneur d'imiter le zèle apostolique du cardinal de Sourdis, tels que les Béthune, les Maniban, les Lussan.

Il suffit à Richelieu, contemporain des deux cardinaux de Sourdis, d'une résidence vigilante de sept années à Luçon pour transformer son diocèse¹. Dans le dernier tiers du xvii^e siècle, nous voyons à l'œuvre un homme de haute intelligence, qui menait de front ses obligations d'homme de cour avec ses devoirs épiscopaux : c'est Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, dont Saint-Simon dit « qu'il était grand aumônier, assez résidant chaque année, gouvernant et visitant lui-même son diocèse, qui était le mieux réglé du royaume et le mieux pourvu des plus excellents sujets en tous genres, qu'il savait choisir, s'attacher, employer et bien récompenser ». Les procès-verbaux de ces visites nous ont été conservés². On y admire le zèle, la fermeté, la prudence d'un grand prélat, en qui les hautes relations et l'usage du monde avaient encore développé l'esprit de gouvernement.

La même époque nous présente en Le Camus, évêque de Grenoble, un homme plus ardent encore à la réforme de son clergé et de son peuple. En arrivant dans son diocèse, il y trouve « mille désordres » que la non résidence a autorisés. « On ne peut, dit-il, visiter une paroisse, sans être en danger d'être abîmé. Il y a quarante ans qu'on n'a visité, et quand on a visité, on ne s'est point mis en peine de rien. » Le Camus affirme ailleurs que son diocèse « est en friche » depuis deux ou trois cents ans « qu'aucun évêque n'y avait fait une visite générale ». Il est enfin temps d'agir. L'intrépide prélat ne s'attarde pas à faire des ordonnances. Ce qui importe avant tout, c'est de se porter dans chaque paroisse, « d'y courir comme au feu, quand il y a du désordre, et prêcher hautement contre

1. « Il ne fut pas plus tôt arrivé dans son diocèse qu'il y donna toute son application, pour le purger des erreurs et des vices qui s'y étaient glissés depuis plus de soixante ans qu'aucun évêque n'y avait fait résidence. Il en fit la visite entière, y rétablit quelques églises qui avaient été détruites par les huguenots, il en ramena plusieurs par ses savantes prédications au giron de l'Eglise. » *Vie manuscrite du cardinal de Richelieu*. Arsenal, 186, f^o 6. — HANOTAUX, *Histoire du cardinal de Richelieu*. L'évêché de Luçon, p. 91-110.

2. Bibliothèque nationale, manuscrits français, n^o 6025-6034. Le Tellier fait prendre des notes et en prend lui-même. Il écrit d'un curé : « C'est un Normand, il faut le surveiller ».